

Les anti-expulsions reprennent du service

L'événement

LA MAIRE communiste de [Villejuif](#) persévère. Pour la seconde fois, l'élue, Claudine Cordillot, vient de promulguer un arrêté municipal anti-expulsions locatives sur le territoire communal. En effet, depuis hier, l'arrivée des beaux jours a signé la fin de la trêve hivernale pour les familles menacées.

Désormais, elles peuvent être chassées à tout moment de leur domicile. Si la mesure n'empêche en rien le préfet d'accorder le concours de la force publique pour une expulsion, le texte exprime clairement l'opposition de la municipalité à l'égard de cette « pratique moyenâgeuse et inhumaine, indigne d'une société moderne ». Le 16 décembre dernier, le précédent arrêté de la maire avait été annulé par le tribunal administratif de Melun (Seine-et-Marne), une décision de justice motivée par une requête du préfet du Val-de-Marne. D'ores et déjà, la préfecture a annoncé qu'elle contestera le nouveau texte devant cette même juridiction, en vue d'une autre annulation. L'argument du représentant de l'Etat pour justifier de telles procédures ? Le texte de l'élue est une mesure illégale puisque seule la loi pose les conditions des expulsions et qu'un maire ne peut y déroger par un arrêté.

Deux autres villes déjà dans la bataille Au total, dans cette commune de 48 000 habitants, des procédures d'expulsion ont été engagées à l'encontre de 250 foyers. Dans le département, le chiffre est de 2 458 pour l'année 2004. Si toutes les menaces ne seront pas mises à exécution et que la tendance semble être à la baisse, le concours de la force publique a tout de même été accordé pour 622 dossiers l'an dernier (*voir encadré*). Dans le Val-de-Marne, deux autres communes, gérées aussi par un maire communiste, ont mis en place un arrêté anti-expulsions en 2004 : [Champigny](#) et [Fontenay](#). Pourquoi n'ont-ils pas été attaqués par la préfecture ? « Le sous-préfet de [Nogent](#), dont dépendent les deux communes, a une approche un peu différente de son collègue en poste à L'Haÿ (NDLR : dont dépend [Villejuif](#)) . Nous n'avons pas été sollicités par le premier car, selon lui, ce n'est pas la peine de se rendre devant le tribunal administratif pour des textes qui sont juridiquement nuls, et ce de plein droit », explique Pierre Derrouch, directeur de cabinet du préfet. Quoi qu'il en soit, les trois communes ont choisi de mettre en place une structure municipale pour prévenir la spirale de l'endettement auprès de leurs administrés les plus en difficulté.



PARIS, LE 13 MARS. Lors de la manifestation parisienne du DAL (Droit au logement), plusieurs personnes du Val-de-Marne avaient fait le déplacement. Parmi elles, des élus de Villejuif, dont la mairie vient de promulguer un nouvel arrêté antiexpulsions. (DR.)

Christine Mateus avec Hélène Bréault

Le Parisien , jeudi 17 mars 2005